Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 20.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Mars à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	**P**	MASSE Stéphane	**P**	MOREL Aline	**P**
ADAM Jean-Marie	**P**	CARPENTIER Jean-Joseph	**P**	LEBLANC Isabelle	**P**
BOUIC Fabienne	**P**	GILLOT Glenda	**E**	FONTAINE Mickaël	**E**
COISPEL Angélique	**A**	CHANDELIER Nicolas	**P**	CORUBLE Julien	**E**
SIX Aurélie	**P**	DESBORDES Jessica	**P**	VENIANT Adrien	**E**
CHOPPIN Gilles	**P**	COMALADA Antoine	**P**	RIVOALLAN Isabelle	**E**
TOPSENT Jean-Luc	**E**				

P = présent E= Excusé A = Absent

Date de la convocation : 14.03.2023

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 17

Pouvoirs :
- Mme Isabelle RIVOALLAN donne pouvoir à M. Nicolas CHANDELIER
- M. Julien CORUBLE donne pouvoir à M. Antoine COMALADA
- M. Mickaël FONTAINE donne pouvoir à Mme Isabelle LEBLANC
- M. Jean-Luc TOPSENT donne pouvoir à M. Jean-Joseph CARPENTIER
- M. Adrien VENIANT donne pouvoir à Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BOUIC

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08.03.2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 08.03.2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :
1) en incluant le point suivant : Retrait de la Délibération n° 008-2023 du 23.01.2023 autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
2) en passant le rapport de la Commission « Bâtiments – Logements » avant la Commission « Finances et Budgets »
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Courrier CCTC du 16.03.2023 – DIA 07605123B0009 : suite à l'institution du Droit de Préemption Urbain sur la commune, le service urbanisme de la commune a transmis à la CCTC une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant la vente d'une habitation située au 18 B Place du Général de Gaulle. La parcelle impactée par ce projet de cession est localisée au niveau du projet communal de création d'une liaison entre la Place du Général de Gaulle et le futur lotissement de la CCTC, réflexion menée dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg. La CCTC se propose de déléguer son droit de préemption à la commune pour l'aliénation de ce bien afin de permettre la réalisation de ce projet. Cette délégation pourra être proposée au prochain Conseil Communautaire, nous permettant ainsi de préempter dans le délai de 2 mois. La CCTC attend la réponse de la commune avant la prochaine réunion de la commission Aménagement de la CCTC le 22 mars prochain.

Monsieur le Maire soumet la question suivante au vote, à main levée : êtes-vous Pour ou Contre le fait de reprendre le droit de préemption en lieu et place de la CCTC pour cette parcelle et de préempter sous réserve de l'accord des propriétaires du Clos de l'Aiglerie ?

Résultat du vote :
6 Voix contre 6 voix Pour dont celle du Maire 5 abstentions.

L'article L. 2121-20 du CGCT prévoit que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés et que, lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

Le Conseil Municipal décide donc à la majorité de reprendre le droit de préemption en lieu et place de la CCTC pour cette parcelle et de préempter sous réserve de l'accord des propriétaires du Clos de l'Aiglerie.

2) Association Jumbo Run 76 : cette association organise, avec EPIFAJ, le samedi 3 Juin 2023 une sortie moto pour promener des passagers en situation de handicap. Le RDV est fixé à 9h à l'école Elémentaire Thomas PESQUET. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Boulodrome

La Commission a rencontré Madame la Présidente de la Boule Bacquevillaise et l'architecte en charge du projet le 14.03.2023 pour une présentation de l'étude de faisabilité du boulodrome.
Le bâtiment sera de 30 m x16m88 soit 506 m². Il y aura 5 travées de 6 m pour faire 10 terrains. Il sera situé à côté du boulodrome actuel, à côté de la haie. Il sera en bac acier et structure métallique et sera fermé sur deux côtés.
Le montant des travaux et honoraires s'élève à 130 399.15 € HT, 70 % de subventions sont espérés.
Madame la Présidente souhaite faire un apport de 10 000 € en fin d'année et s'engage à rembourser 2 000 € par an sur 14 ans.
Pour connaitre le montant des subventions, il faut que la commune s'engage à déposer le permis de construire, lancer la consultation des appels d'offres et faire la demande des subventions. Il faudra également prendre en compte un coût de 5 000 € pour la rémunération de l'architecte.
La commission propose de déposer le permis de construire, de lancer la consultation des entreprises et de monter les dossiers de demandes de subvention à condition d'avoir 60 % de subventions minimum et de ne pas dépasser un reste à charge de 52 159 € maximum.
Mme LEBLANC précise que pour l'obtention de la subvention de l'Agence Nationale du Sport, il faudra que ces terrains soient accessibles au public avec des convention de mise à disposition avec l'association précisant les créneaux d'utilisation.
Mme SIX et M. COMALADA rappellent que ce projet a déjà été présenté deux fois en Conseil Municipal et rejeté deux fois. Ils ont l'impression que du coup les projets initiaux sont relégués au second plan, notamment la réfection de la Mairie.
Monsieur le Maire rappelle que l'étude de faisabilité réalisée par l'association a été faite à la demande du Conseil Municipal et supportée financièrement par l'association. M. Jean-Marie ADAM ajoute que la commune a déjà par le passé accompagné d'autres associations sportives dans leurs travaux et que la subvention allouée par la commune à la Boule Bacquevillaise ne s'élève qu'à 300 €, somme bien inférieure à celle allouée à ces autres associations.
Suite à la demande de plusieurs membres du Conseil Municipal et avec l'accord de Monsieur le Maire, la question suivante est soumise au vote à bulletin secret : êtes-vous Pour ou Contre la proposition de la Commission, à savoir déposer le permis de construire, lancer la consultation des entreprises et monter les dossiers de demandes de subvention à condition d'avoir 60 % de subventions minimum et de ne pas dépasser un reste à charge de 52 159 € maximum.

A la demande de Monsieur le Maire, Mme Fabienne BOUIC procède au dépouillement :
8 voix Pour 9 voix Contre

La proposition de la Commission est donc rejetée à la majorité par le Conseil Municipal.

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

FONCTIONNEMENT

	CA Année 2022		BU Année 2023
DEPENSES	**Budget**	**Réalisé**	**Propositions**
011 - Charges à caractère général	**442 969,00**	**371 748,62**	**495 864,96**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	215 750,00	206 304,55	289 664,96
61 - SERVICES EXTERIEURS	162 119,00	111 504,48	145 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	44 400,00	32 782,29	39 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	20 700,00	21 157,30	21 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**549 431,00**	**527 110,21**	**588 462,00**
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 820,00	5 849,47	6 100,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	543 611,00	521 260,74	582 362,00
014 - Atténuations de produits	**18 000,00**	**16 418,62**	**3 660,00**
65 - Autres charges de gestion courante	**317 297,00**	**308 301,36**	**357 799,00**
66 - Charges financières	**11 803,00**	**9 449,85**	**9 318,00**
67 - Charges spécifiques	**1 300,00**	**1 126,00**	**300,00**
Total dépenses réelles	**1 341 530,00**	**1 234 154,66**	**1 455 403,96**
Total dépenses d'ordre	**373 145,00**	**38 632,39**	**626 677,00**
Total dépenses de fonctionnement	**1 714 675,00**	**1 272 787,05**	**2 082 080,96**
	Année 2022		**Année 2023**
RECETTES	**Budget**	**Réalisé**	**Propositions**
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	**17 900,00**	**20 268,21**	**19 400,00**
73 - Impôts et taxes	**724 968,00**	**614 141,00**	**669 569,96**
731 - Impositions directes			**4 200,00**
74 - Dotations et participations	**585 966,00**	**732 233,75**	**580 162,00**
75 - Autres produits de gestion courante	**145 002,00**	**145 310,61**	**364 280,00**
76 - Produits financiers	**43,00**	**42,82**	
77 - Produits spécifiques	**1 000,00**	**13 242,82**	
013 - Atténuations de charges	**7 000,00**	**27 310,65**	**7 500,00**
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**232 796,00**	**232 796,00**	**436 969,00**
Total recettes réelles	**1 714 675,00**	**1 785 345,86**	**2 082 080,96**
Total recettes d'ordre		**17 360,39**	
Total recettes de fonctionnement	**1 714 675,00**	**1 802 706,25**	**2 082 080,96**
	Année 2022		
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	**Budget**	**Réalisé**	
Solde de fonctionnement		**529 919,20**	
	Soit sur l'année	297 123,20	

Subventions aux associations

*** Communales**

	2022		2023
	Budget	**Réalisé**	**Budget**
A.B.A.C	500 €	500 €	500 €
A.C.P.G	200 €	200 €	200 €
AMCB	1 500 €	1 500 €	1 500 €
AMICALE DES AINES	1 350 €	1 350 €	1 350 €
Animômes	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Bacq Form	150 €	150 €	150 €
CCAS	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Comité des fêtes 2023: dont 1000€ pour fête du chien et 500€ pour Backyard	1 400 €	1 400 €	2 800 €
Conseil municipal des jeunes	1 000 €	0 €	1 000 €
Divers	2 500 €		2 500 €
Utilisation du divers: * Comité des fêtes		500 €	
* Les étoiles Filantes (majorettes d'Offranville)		100 €	
* Société des courses		500 €	
History Back ville 44 - 2023 Pour location WC			500 €
Judo club	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Jumelage	1 500 €	1 500 €	1 500 €
La Boule Bacquevillaise	300 €	300 €	300 €
Les comètes	150 €	0 €	0 €
NUEVA VIDA	150 €	150 €	150 €
OGEC (Fonctionnement de l'école St Léonard)	19 500 €	19 500 €	19 500 €
OGEC (piscine des élèves de l'école St Léonard)	4 000 €	3 713,70 €	4 000 €
SECOURS POPULAIRE	150 €	0 €	150 €
SOCIETE DES COURSES 2023: dont 20 000€ pour abris et chemin haras vers carrière	7 170 €	1 500 €	22 000 €
TENNIS CLUB	700 €	700 €	1 700 €
U.N.C.A.F.N	100 €	100 €	100 €
U.S.B.P- 2023: + complément de 1000 € en fin d'année si réduction de consommation de gaz de 10%	6 000 €	6 000 €	5 500 €
Union Commerciale	1 500 €	1 500 €	1 000 €
USBB	2 000 €	0 €	2 000 €
	79 820 €	69 163,70 €	96 400 €

*** Hors commune**

Sept demandes ont été reçues, ainsi qu'un souhait de sponsoring pour participation au rallye de Dieppe

- Du centre équestre de la Scie.
- D'Agir pour Becquerel.
- D' AVIM.
- Du secours populaire Français.
- De l'association des conciliateurs de justice.
- Du CFA Normandie.
- De l'espérance gymnique Longuevillaise.

La commission propose de ne pas donner suite à ces demandes. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

Affectation du Résultat de Fonctionnement

- Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068) : 92 949,33 €
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de la section de fonctionnement) : 436 969,87 €

INVESTISSEMENT

	Année 2022		**Année 2023**
DEPENSES	**Budget**	**Réalisé**	**Proposition**
001 - Déficit d'investissement reporté	535 732	535 732	
16 - Emprunts et dettes assimilés	132 260	132 161,29	114 472,30
20 - Immobilisations incorporelles Frais d'étude pour révision documents d'urbanisme et étude faisabilité mairie	70 000	467,93	24 369,35
204 - Subventions d'équipement versées SDE : Réseaux électriques et EP lotissement CCTC + génie civil lotissement CCTC	45 358,40		191 755
21 - Immobilisations corporelles Toiture presbytère +toiture ancienne gendarmerie +porte et fenêtre Pierreville +fenêtres logement Mme Lefebvre +porte garage atelier municipaux + Vidéo protection +cuve récupération eaux pluviales +souffleur + véhicule services techniques + chaudière pellets foot, + Chauffage gaz +tables et bancs +mobilier Bibliothèque +armoire blindée état civil +système badge secrétariat	1 800	8 797,04	148 717,28
22 - Immobilisations reçues en affectation			4 224
23 - Immobilisations en cours SDE : Lotissement CCTC, Scharnebeck lanternes + mats, gendarmerie lanternes et mats, Lilas armoire EP +mats +lanternes et déplacement mat,	625,20	36 882,33	147 285
Total dépenses réelles hors opérations	**785 775,60**	**714 040,59**	**630 822,93**
159 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	3 644,26	3 644,26	
164 - FENETRES AU PRESBYTERE	2 413		
171 - ACHATS SERVICE ESPACE VERT	950	948,78	
172 - VESTIAIRES TENNIS-LOCAL ACCEUIL MINEURS	78 385,51	39 100,84	3 027,54
179 - MISE AUX NORMES HANDICAP			5 000
183 - PROGRAMME SDE CHATEAU MAIGRET	18 493,56		44 090,53
186 - DEFENSE INCENDIE	58 292,14		13 292,14
189 - SDE-ECLAIRAGE PARKING TENNIS COUVERT	8 659,68	8 046,42	8 659,68
2021 12 - ECRAN ET SUPPORT BUREAU URBANISME	518		517,08
2021 13 - SDE-RUE DU CLOS DE L'AIGLERIE	7 183,04		7 183,04
2021 2 - MISE NE LED DE LA COMMUNE	3 000		3 000
2021 4 - ARMOIRE BLINDEE ETAT CIVIL	4 771		5 000
2021 5 - PORTE ET FENETRE ATELIER COUTURE	4 000		3 700
2021 7 - camion espace vert	26 872,00	33 956,45	

2021 8 - MENUISERIE LOGEMENT ANCIENNE GENDARMERIE	5 373		6 624
2022 1 - Fenêtre étage de la mairie	6 000		
2022 2 - Traversé d'agglo D23-D123 piste cyclable	106 549,21		291 120,79
2022 3 - Vidéo protection de la commune	1 000		
2022 5 - ACHAT SERVICE TECHNIQUE	993		
2022 7 – Boulodrome construction			5000
Total dépenses opérations d'invest.	**337 097,40**	**85 696,75**	**396 214,80**
Total dépenses d'ordre	**184 610**	**201 969,85**	
Total dépenses d'investissement	**1 307 483,00**	**1 001 707,19**	**1 027 037,73**
RECETTES	**Année 2022**		**Année 2023**
	Budget	**Réalisé**	**Proposition**
001 - Excédent d'investissement reporté			27 776
024 - Produits des cessions d'immobilisations	38 200		
10 - Dotations, fonds divers et réserves Excédent de fonctionnement article 1068 +FCTVA + TA	538 757	700 868,94	132 949
13 - Subventions d'investissement reçues		17 265,63	
16 - Emprunts et dettes assimilés (Caution reçue)		606,87	
Total recettes réelles hors opérations	**576 957**	**718 741,44**	**160 725**
172 - VESTIAIRES TENNIS-LOCAL ACCEUIL MINEURS	168 988	87 500	88 546
186 - DEFENSE INCENDIE	27 500		
2021 7 - camion espace vert	7 085		
2022 2 - Traversé d'agglo D23-D123 piste cyclable			151 089,73
Total recettes opérations d'invest.	**203 573**	**87 500**	**239 635,73**
Total recettes d'ordre	**557 755**	**223 241,85**	**626 677**
Total recettes d'investissement	**1 338 285**	**1 029 483,29**	**1 027 037,73**
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	**Année 2022**		
	Budget	**Réalisé**	
Solde d'investissement		**27 776,10**	

Affectation du Résultat d'investissement

- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes de la section investissement) : 27 776,10 €

1) Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif 2022 de la Commune présente un excédent de 529 919,20 € en fonctionnement et de 27 776.10 € en investissement.
Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2022 de la Commune.

2) Budget Unique 2023

Le Budget Unique 2023 de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 082 080,96 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 022 037,73 €.
Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Unique 2023 de la Commune.

3) Taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

- Foncier non bâti : 38,13% (37.98 % en 2022)

.

- Foncier bâti : 44,93% (44.75 % en 2022).
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et Taxe sur les locaux vacants (TLV) : 10,54% (10,50% en 2022).

4) Fiscalité du SIVOS

Le SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux permet aux communes membres de fiscaliser tout ou partie de leur participation communale.
Pour l'année 2023 le montant de la participation de la commune s'élève à 391 175,19 € (projet).
Pour rappel, cette participation était de 372 274,36 € en 2022 (186 000 € avaient été fiscalisés et 186 274,36 € avaient été inscrits au budget de la commune).
Cette augmentation s'explique par la hausse du coût de l'énergie, des denrées alimentaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la somme de 182 076,19 € et d'inscrire la somme de 209 099 € au Budget Unique 2023.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Demande d'installation Pizza Village / Kiosque de plats à emporter

Monsieur Bilade BOUKHEMIS demande la possibilité d'installer un kiosque pizza sur la Place du Général de Gaulle. La commission donne un avis défavorable. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission

2) Théâtre en air / Spectacle de Clowns

Il s'agit de clowns qui passent à vélo faire une prestation de 2h30 pour un coût de 500 €. Ils se proposent de passer le 22 ou 23 ou encore le 29 ou 30 juillet 2023. La Commission demande à ce qu'ils envoient de la documentation pour en savoir plus et étudiera ensuite cette demande.

3) Fête du chien

23 exposants et 6 éleveurs ont été sollicités. Des réponses arrivent chaque jour et actuellement, 10 exposants et 4 éleveurs seront présents. Les animations prévues le 01.04.2023 de 10h à 17h sont : démonstration avec un chien de troupeau, agility, prévention pour les enfants, majorettes, cani cross et SPA. La restauration sera assurée par le Comité des fêtes le midi. La Commission se réunira le 31.03.2023 à 18h30 pour régler les derniers détails de l'organisation de cette manifestation. Il est demandé aux agents de tondre le 21 ou le 22.03.2023 et d'être présents pour le transport des installations le 23.03.2023, aux ateliers à 15h30.

- Retrait de la Délibération n° 008-2023 du 23.01.2023 autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Par courrier en date du 14.02.2023 reçu le 20.03.2023, le bureau des finances locales et du contrôle de légalité de la Préfecture nous demande de procéder au retrait de la délibération n° 008-2023 du 23.01.2023 autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au motif que :

« l'article L1612-1 du CGCT précise « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans le quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». La délibération ne respecte pas ces dispositions dans la mesure où les crédits ouverts par la commune s'élèvent à la somme globale de 203 000 € au lieu de 68 116.49 € répartis par chapitre. ».
Considérant cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°008-2023.

- Questions diverses

1) MAM – Ancienne Gendarmerie : les représentantes seraient d'accord pour un loyer plafonné à 800 € charges comprises.

2) CCTC : le plan de zonage du futur PLUi avance suite à la réunion organisé pour le pré-zonage.

3) Les réverbères situés au centre de la Place du Général de Gaulle éblouissent les automobilistes. Prévoir l'intervention des agents.

4) M. ADAM souhaite savoir si la baptême des rues du futur lotissement de la CCTC a avancé. M. MASSE explique le projet a été modifié et qu'il est préférable d'attendre le plan définitif.

5) Défibrillateur : le suivi est actuellement réalisé par M. Jean-Joseph CARPENTIER. Considérant que Mme SIX a été désignée Référente Incendie et Secours, cette tâche lui revient.

6) Le CMJ va se rendre à Torcy le Grand afin de visiter un City Stade.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 03.05.2023 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.